

Date :

Colombophile :

Téléphone : **Mail :**

N° de bague	Couleur du pigeon

1 pigeon : 15 € 2 pigeons : 35 € 3 pigeons : 55 € 4 pigeons : 75 € 5 pigeons : 95 €

Nbre de pigeons : **Prix :**€

Cartons de propriété : OUI/NON **Pédigrée :** OUI/NON

Règlement : espèces – chèque

Chèque à libeller à l'ordre de NATURAGORA

Règlement à signer au verso.

Règlement du Colombier départemental de l'Aisne NATURAGORA.

- Le tarif 2022 est de 15 € pour le premier pigeon et 20 € pour les suivants.
- Le nombre de pigeons est limité à 5 par équipe.
- La capacité maximum est de 200 pigeonneaux – Quand ce nombre sera atteint, l'accueil des jeunes sera terminé. Nous communiquerons sur le site internet du groupement, sur le blog et la page facebook du colombier.
- les pigeonneaux perdus ou décédés jusqu'au 30 avril pourront être remplacés jusqu'au 15 mai, vous recevrez alors un mail ou un SMS.
- Les pigeonneaux seront la propriété de NATURAGORA et seront placés sous la responsabilité du Colombier départemental qui définit la stratégie sportive et le choix des concours.
- Les pigeonneaux sont enlogés au colombier départemental NATURAGORA et participent aux concours de jeunes de la ligne de vol du groupement colombophile de l'Aisne. L'objectif est de préparer cette équipe à jouer le concours de Narbonne international en 2023. Des challenges et une finale seront organisés et récompensés.
- À la fin de la saison 2022, l'amateur aura le choix de mettre en vente son pigeonneau ou, moyennant une cotisation (32€) de l'engager pour la saison 2023. Le profit de la vente des pigeonneaux sera reparti de la manière suivante : 2/3 pour Naturagora et 1/3 pour le groupement colombophile de l'Aisne.
En 2023, les pigeons d'1 an seront joués sur les concours de la ligne de vol du groupement de l'Aisne, les fédéraux et un international (Narbonne).
Pour les yearlings vendus à la fin de la saison, le montant de la vente sera reparti de la manière suivante : 1/3 pour Naturagora, 1/3 pour l'amateur et 1/3 pour le groupement de l'Aisne.

Accepte les conditions du règlement intérieur.

Fait à Barenton-Bugny le

Signature de l'amateur :